

LE QUOTIDIEN DU PHARMACIEN

www.quotipharm.com

N° 2620 - JEUDI 27 NOVEMBRE 2008

Actualité

Le prix à payer pour évoluer

PAGE 3

La première année d'études fait toujours débat

PAGE 4

Les effets néfastes de la crise économique sur l'alimentation des bébés

PAGE 6

Loi bioéthique : oui à la recherche sur l'embryon

PAGE 8

Ratiopharm lance le premier fentanyl générique en patch

PAGE 12

Pharmacie et médecine

Un mécanisme de la dépendance tabagique est décrypté

PAGE 15

Marketing et gestion

Commandes directes : des outils logiciels pour mieux négocier

PAGE 22

Achat de parts de SEL : comment déduire les intérêts d'emprunt ?

PAGE 24

Comment faire face à la crise ?

PAGE 25

CE NUMÉRO COMPORTE UN ENCART CENTRAL LAB. MYLAN ET UNE SURCOUVERTURE LAB. RATIOPHARM

Qualité de l'acte officinal

Les recommandations pharmaceutiques arrivent

L'arrivée des premières recommandations pour la pratique officinale (RPO) est un événement professionnel. Elles ont été élaborées par le Comité de valorisation de l'acte officinal (CVAO) qui réunit pharmaciens, qualitateurs et autres professionnels de santé. Avec ces fiches pratiques d'aide à la délivrance et au conseil, jamais la

démarche qualité n'était allée aussi loin au service de l'acte au comptoir. Même si cette initiative mérite encore d'être étendue et certifiée par la Haute Autorité de santé, elle s'inscrit d'ores et déjà dans la quête de qualité préalable indispensable à la réaffirmation des compétences pharmaceutiques.

VOIR PAGE 2

DE L'IMPORTANCE DE LA POSITION DE BÉBÉ DANS LA POUSSETTE

Face à la mère

PRENEZ un bébé, une poussette et une mère – ou un père au choix. Installez l'enfant dans la poussette, demandez au parent de promener sa progéniture pendant dix minutes, et observez. En bon praticien de l'éthologie pédiatrique, vous constaterez alors que le comportement de bébé est fort dépendant du type de poussette où vous l'avez placé. Ce n'est pas moi qui le dis, mais les très sérieux chercheurs écossais de l'université de Dundee. Les enfants transportés dos aux parents (et donc face à la route) sont, conclut leur enquête, plus stressés – et risquent d'être davantage « appauvris émotionnellement » – que ceux placés face à leur père ou à leur mère. Le pouls des « face à la mère » est moins élevé, ils rient plus souvent et ils ont deux fois plus de chances de trouver le sommeil que les bébés confrontés au seul spectacle de la rue. Un résultat qui n'est pas seu-



Un face-à-face bénéfique

lement lié à la possibilité d'échanger les regards entre la mère et l'enfant, mais aussi, soulignent les psychologues, à l'échange verbal rendu plus facile par le face-à-face. Une conclusion convaincante qui devrait aider les parents

dans le choix de la première voiture. Côté bébés, rien ne dit, en revanche, qu'ils préfèrent toujours les sollicitations parentales du type « arrreuh, gazou » à l'onyme vacarme de la rue.

> DIDIER DOUKHAN

Le geste ultime



Les socialistes tendance Royal ont appelé à manifester contre les socialistes tendance Aubry. C'est à mon sens le geste de rénovation politique le plus puissant de ce siècle. Jamais usage de la bonne vieille manif n'aura été aussi performant. On imagine les étudiants qui manifestent contre les étudiants, les cheminots contre d'autres cheminots, des ministres contre des ministres, les ouvriers de l'automobile contre les OS.

Voilà qui fiche la paix au gouvernement. Les socialistes viennent de comprendre que le *nec plus ultra* de la liberté, ce n'est pas le bulletin de vote, sujet aux pires manipulations, mais la manifestation. Comme autrefois en Chine, le *dazibao* assurait une totale liberté d'expression, comme jadis en France où le sport le plus achevé des collaborateurs consistait à dénoncer les gaullistes, les Juifs ou les résistants. Ce qui est remarquable, dans les déchirements socialistes d'aujourd'hui, c'est qu'ils mettent l'Histoire cul par-dessus tête.

> RICHARD LISCIA

BIHEBDOMADAIRE : LUNDI, JEUDI - 21, RUE CAMILLE-DESMOULINS, 92789 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 9 - TEL. : 01.73.28.14.40 - ISSN 0764-5104 - CPPAP : 0409 T 81518



INDEPENDANCE DAYS!

Journées Pharmacorporate

Durant 3 jours à la Cigale, les pharmaciens ont structuré leurs stratégies et participé à la mise en place d'un véritable réseau de pharmaciens indépendants*, consolidé par la mise en commun de moyens et le développement de nouveaux outils.

* y compris les pharmaciens travaillant en mini réseau et en groupement

Pour connaître tous les atouts de l'offre Pharmacorporate et les annonces CSO Santé consultez le portail :

www.pharmacorporate.com

réseau indépendance liberté pharma

organisé par :

 **CSO santé**
la référence transaction

 **pharmacorporate**

CSO Santé et Pharmacorporate remercient tous les grands partenaires d'Independance days :

 **LE QUOTIDIEN DU PHARMACIEN**

 **DUBUS SA**
GEORADNET NETWORK

novatic

QUALITÉ DE L'ACTE OFFICINAL

Les recommandations pharmaceutiques arrivent

Né il y a tout juste un an, le Comité de valorisation de l'acte officinal (CVAO) accouche aujourd'hui de son premier bébé. Les deux premières recommandations pour la pratique officinale (RPO) viennent en effet d'être publiées. Outils dédiés au conseil et à la dispensation pharmaceutique, ces documents pratiques inaugurent une démarche de qualité innovante au service de la profession.

LE CVAO* travaille avec tant de discrétion et de rigueur que l'on aurait presque oublié l'existence de ce comité pluridisciplinaire créé il y a tout juste un an. S'il avait, jusque-là, communiqué sur sa méthode et sur ses objectifs (« Le Quotidien » du 14 avril 2008), il peut enfin aujourd'hui présenter les premiers fruits du travail assidu mené dans l'ombre. Le véritable acte de naissance du CVAO est en effet arrivé, il y a quelques jours seulement, sous la forme des premières recommandations pour la pratique officinale (RPO). Ces recommandations, dédiées aux pharmaciens, sont un peu ce que sont les RPC (recommandations pour la pratique clinique) pour les médecins. En cela, leur arrivée constitue une petite révolution dans la pratique officinale. En effet, si les médecins sont, depuis longtemps, soumis aux bonnes pratiques de prescription (références médicales opposables, recommandations pour la pratique clinique, conférences de consensus, évaluation des pratiques professionnelles...), les officinaux ne dis-

posaient jusque-là de recommandations – et encore, non opposables – que pour ce qui concerne la pratique des préparations. Par ailleurs, le « Guide d'assurance qualité » réalisé par la profession est un outil certes précieux, mais il vise plus à établir un état des lieux des pratiques officinales qu'à aborder des situations précises au comptoir.

S'intéresser à la qualité de l'acte officinal. Ainsi, curieusement, ni le conseil officinal ni l'accompagnement de la délivrance de médicaments de prescription ne font aujourd'hui l'objet d'une quelconque recommandation officielle.

C'est justement pour pallier ce manque que le CVAO a vu le jour. « Nous avions remarqué que, dans toutes les professions de santé et dans tous les pays, la démarche qualité était fondée sur des recommandations pour la pratique élaborées sur la base de consensus ; et que rien n'existait pour l'acte officinal en France », témoignait il y a quelques mois le pharmacien François Roussel, cofondateur du CVAO. Un constat que le président de l'UTIP-FPC fait également. Ainsi, Thierry Barthelmé appelait-il de ses vœux, lors du 61^e Congrès national des pharmaciens, « la rédaction, en collaboration avec le ministère de la Santé, de bonnes pratiques de dispensation à l'usage de l'officine, à l'instar des bonnes pratiques de distribution ou de fabrication que nos confrères répartiteurs et industriels ont mis en place ». En attendant l'engagement des autorités de santé dans cette voie, la méthodologie du projet mené par le CVAO, même s'il n'a pas encore



Une initiative qui devrait faire des émules

reçu l'agrément officiel de la Haute Autorité de santé (HAS), s'inspire fortement de ses préceptes.

Côté méthodologie, le pharmacien Jean-Michel Mrozowski, délégué par la société JenWin pour coordonner le projet, a suivi de très près son élaboration. « L'objectif de notre démarche est de mettre en place un système pilote qui pourrait être reproduit en région selon la méthodologie du CVAO », explique-t-il.

Le recours à la loi de Pareto.

Concrètement, il s'agit bien de mettre sur pied des recommandations répondant à la plupart des situations rencontrées au comptoir. À savoir, livrer sous une forme très didactique les bonnes questions à poser, les éléments de réponses à apporter et, plus globalement, l'essentiel de la conduite à tenir face à une plainte donnée ; un arbre d'orientation décisionnel complète l'outil.

Lorsqu'on l'interroge sur l'immensité de la tâche, Jean-Michel Mrozowski en réfère à la loi, dite de Pareto : « Nous cherchons les 20 % des causes qui justifient les 80 % des demandes. » Et c'est fidèles à ce principe que les membres du CVAO, réunis en séance plénière, choisissent les thèmes des requêtes. Chaque RPO est le résultat d'un travail de six mois mené par une commission thématique chargée d'étudier une requête. « Il y a deux types

de requêtes, détaille Jean-Michel Mrozowski, les requêtes primaires, non consécutives à une consultation médicale, et les requêtes secondaires, assorties d'une ordonnance. »

Aujourd'hui, les deux premières RPO sont désormais disponibles pour les pharmaciens. La première livre la conduite à tenir devant une plainte de prurit génital chez la femme (requête primaire), l'autre est destinée à aider le pharmacien lors de la délivrance d'un sétron dans le cadre d'un traitement anticancéreux (requête secondaire). Ces RPO sont matérialisées par trois types de documents : un protocole descriptif de la procédure, une fiche synthétique aide-mémoire (résumé de la RPO), et enfin, un argumentaire qui reprend l'ensemble des justifications scientifiques et professionnelles de la recommandation.

Sans entrer dans le détail de leur contenu, le CVAO insiste sur le fait que les RPO ne sont pas des « recettes de bonnes pratiques », mais plutôt des outils destinés à favoriser l'adoption d'une démarche qualité. « Les questions posées ne sont pas des questions diagnostiques, elles visent à orienter le patient. Car l'objectif ultime est bien d'autonomiser au maximum le patient », résume Jean-Michel Mrozowski. En pratique, la diffusion des deux premières RPO sera assurée par le Laboratoire ratiopharm, qui soutient le projet depuis son origine. Au total, l'initiative du CVAO s'inscrit dans la droite ligne de la quête de qualité engagée il y a quelques années par la profession. Appuyée sur cet argument, elle pousse seulement un peu plus loin la démarche en élaborant des recommandations pratiques et ciblées. Mais les deux entreprises sont étroitement liées. « La preuve, nous dit Jean-Michel Mrozowski, lorsqu'il n'y a pas de PRAQ** dans l'officine, la mise en place de la RPO perd en efficacité. »

> DIDIER DOUKHAN

* Plus d'informations sur le CVAO sur le site cva0.org.

** Pharmacien responsable de l'assurance qualité.

LIBRE ACCÈS

25 présentations de plus

LA NOUVELLE liste des présentations de médication officinale autorisées à passer devant le comptoir des officines est parue au « Journal officiel » le 25 novembre. Augmentée de 22 présentations, pour les médicaments d'allopathies, elle accueille également trois nouvelles AMM au sein de la liste des médicaments homéopathiques. À noter, parmi les nouveaux entrants, les spécialités Mucomyst 200 mg en poudre (sachets), Vitamine C UPSA (500 et 1 000 mg), l'Hextril 0,1 % (pâte dentifrice), le Nurofen 5 % en gel, l'Ibuprofène Sandoz Conseil 400 mg, Nicorette Menthe Cannelle 2 mg sans sucre (Boîtes de 30 et 100 gommes), les trois présentations de Fervex (Enfants, Sans Sucre et Granulés en sachets) et la terbinafine sous la présentation Lamisilate Monodose 1 % en solution.

FORAITS DE SOINS

Les sénateurs modifient le texte

LES SÉNATEURS ont adopté le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2009. Après avoir modifié le texte voté par les députés, ils ont décidé que l'intégration des médicaments dans les forfaits de soins des EHPAD* se fera au plus tard le 1^{er} janvier 2011 au vu des résultats des expérimentations menées à partir du 1^{er} janvier prochain.

* Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

PERLES DE COMPTOIR

La pharmacie Lamartine, à Saint-Raphaël, dans le Var, nous envoie :

« Je voudrais du Lubentyl à la mayonnaise, SVP. »

NDLR : « La pharmacie à toutes les sauces ! »

Faites-nous partager les « mots » de vos clients, nous les publierons. Envoyez vos « Perles de comptoir » à Didier Doukhan : « Le Quotidien du Pharmacien » 21, rue Camille-Desmoulin 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 ddoukhan@quotimed.com, fax : 01.73.28.14.41.

Trois questions pour commencer

La fiche « Requête primaire : conduite à tenir devant une plainte de prurit génital chez la femme »*, élaborée par le CVAO, recommande de débiter l'entretien avec la cliente par les trois questions suivantes :

- 1) « Est-ce que cela vous est déjà arrivé ? Quand ? »
- 2) « Qu'avez-vous fait pour essayer de vous soulager ? »
- 3) « Avez-vous déjà eu une ordonnance pour traiter les mêmes symptômes ? »

« Une démarche qui paraît peut-être évidente à certains, mais pas à tous. C'est là l'essence de notre projet, rendre l'évidence fiable », commente Jean-Michel Mrozowski.

* RPO complète sur le site cva0.org.

Articulations

Capital osseux

Douleurs musculaires

Catalgine®

Les plus de 50 ans représentent 1/3 de la population : répondez à toutes leurs attentes!

Catalgine s'occupe de vous.

Laboratoire Vie et Santé - 8 rue Christophe Colomb - 75008 PARIS

ALLO! Commande

N°Azur 0 810 232 900

Prix appel local

DÉBAT « LES ÉCHOS »/« LE QUOTIDIEN DU PHARMACIEN »

Le prix à payer pour évoluer

Poussée par le contexte économique actuel, la profession doit développer de nouveaux services pour s'en sortir. Mais pour les intervenants du débat organisé par « les Échos » et « le Quotidien du Pharmacien », cette évolution doit s'accompagner d'une restructuration du réseau et d'une spécialisation des points de vente.

LE MÉTIER de pharmacien est à l'aube de profonds changements. Le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), Jean Parrot, en est lui-même convaincu. Demain, les officinaux rempliront de nouveaux rôles dans les domaines du service à la personne, de la prévention, de l'accompagnement de certains patients, ou encore de la protection civile sanitaire (grippe aviaire, par exemple), a-t-il expliqué à l'occasion d'un débat lors du 14^e Forum économie santé organisé par « les Échos » et « le Quotidien du Pharmacien ». Ces changements dans l'exercice, ajoute Jean Parrot, vont notamment imposer de revoir complètement la formation des officinaux. En Grande-Bretagne, par exemple, il existe trois niveaux de pharmaciens d'officine, rapporte le président du CNOP.

Autre changement à prévoir, selon ce dernier : la taille du réseau. Car, pour lui, le réseau actuel de 23 000 officines n'est pas adapté à ces évolutions. Du coup, il invite la profession à modifier elle-même le maillage, plutôt que de laisser les pouvoirs publics asphyxier les pharmacies pour, à terme, en éliminer. « Il faut réarticuler le réseau par bassin de population », estime Jean Parrot. « Nous devons arriver à construire un nouveau paysage entre pharmaciens », poursuit le président du CNOP, qui se dit opposé aux chaînes et à la prise du contrôle d'officines par la grande distribution, les assu-



La profession doit se transformer, selon les intervenants

reurs privés ou encore les fonds de pension. Au final, le président de l'Ordre envisage un réseau moins dense et plus homogène, constitué de structures plus importantes et spécialisées.

Pour lui, les officinaux devront apprendre à travailler ensemble en réorientant le patient chez un confrère plus spécialisé qu'eux dans un domaine, à l'image de ce qui se pratique chez les médecins.

Des opportunités. Malgré les menaces qui planent sur l'officine, Lucien Bennatan, président du groupe PHR, reste optimiste. Pour lui, ces menaces peuvent en effet être transformées en opportunités. Une fois n'est pas coutume, il semble partager la vision de l'avenir de la profession évoquée par le président du CNOP.

Lucien Bennatan estime ainsi que le pharmacien a énormément de rôles à jouer, non seulement dans ce qui constitue le cœur de métier, mais aussi dans le développement de services, de missions de santé publique, dans la

prévention, l'accompagnement des malades et aussi le bien-être. Afin d'aider ses adhérents à mieux appréhender les évolutions du métier, le groupe PHR développe des outils, en particulier pour ses enseignes Viadys et PharmaRéférence : espace de confidentialité, outils de sensibilisation à l'auto-diagnostic, « ordo-conseil »... Lucien Bennatan prône également la certification et la labellisation des officines. « Mettons la marche suffisamment haut pour handicaper ceux, extérieurs à la pharmacie, qui voudront entrer sur ce marché », justifie le président de PHR. Pour ce dernier, toutes ces nouvelles missions doivent se traduire par une évolution du mode de rémunération.

Bernard Charles, du groupe Pierre Fabre, estime pour sa part que le pharmacien dispose de tous les atouts pour élargir son domaine d'intervention, surtout à l'heure où les médecins viennent à manquer dans certaines zones. « L'exercice a changé. Une équipe doit désormais être pluridisciplinaire », souligne l'ancien dé-

puté, défendant lui aussi le principe d'une spécialisation des pharmaciens.

Évoluer maintenant. Le consultant Jacques Ambonville, ancien patron de l'OCP, pense lui aussi que le métier tel qu'il est aujourd'hui doit évoluer. Cependant, il regrette que les représentants de la profession emploient encore trop souvent le futur pour définir les évolutions en cours. « C'est aujourd'hui qu'il faut engager cette transformation, insiste-t-il. Regardons les expériences étrangères et prenons le meilleur de chaque modèle. » Pour lui, contrairement aux groupements, aux enseignes et aux chaînes, un pharmacien seul ne pourra pas mettre en œuvre plusieurs prestations. Jacques Ambonville affirme également que les pharmacies « surnuméraires » n'auront pas non plus les moyens de développer des services supplémentaires.

À l'inverse des autres intervenants, Frédérick Cosnard, directeur médical de l'assureur Santéclair, ne croit pas la profession

PHR lance le site santepasclair.com

Depuis que Santéclair a décidé de créer, il y a quelques années, un réseau de pharmacies proposant aux assurés « des paniers de médicaments et de produits-conseils à des prix négociés », les relations entre l'assureur et les représentants de la profession sont à couteaux tirés. Rappelez-vous, à l'époque, les syndicats d'officinaux et le Collectif des groupements avaient exhorté leurs confrères à ne pas signer le contrat proposé par Santéclair. Lors du débat du Forum des Échos, le différend semblait toujours aussi vivace. D'autant que, l'an passé, Santéclair a enfoncé le clou en proposant à ses affiliés un site Internet leur permettant de s'orienter dans le choix d'une spécialité d'automédication, notamment en fonction du prix moyen constaté. La hache de guerre n'est pas près d'être enterrée. Le groupe PHR a en effet décidé de riposter en lançant un site pour comparer, cette fois-ci, les contrats des mutuelles, annonce son président Lucien Bennatan. Le nom de ce nouveau site : santepasclair.com.

capable d'évoluer. Pour lui, l'officine est bloquée car elle « obéit aux règles du monopole et du protectionnisme ». « Un pharmacien engagé dans une démarche de certification ne peut le faire savoir en dehors de son officine », argumente Frédérick Cosnard. De même, « le pharmacien qui accepterait qu'un tiers affiche cette mention de certification sur son site d'informations patients serait condamné par le Conseil de l'Ordre ». Le directeur médical de Santéclair estime également que le circuit de distribution officinal n'est pas transparent sur les prix, puisqu'il faut entrer dans une pharmacie pour connaître les tarifs. On le voit, la tension entre l'assureur et les pharmaciens est toujours aussi palpable.

> CHRISTOPHE MICAS

Besoin de rentabilité

